

DEL2024-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMÉRATION
DU 17 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/12/2024

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	2

PRESENTS	PLACE MARCOZ Isabelle, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil
EXCUSES	ARMINJON Christophe, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BASTARD Catherine, BONDAZ Patrick, BOURGEOIS Fatima, CHAMAYOU Rosy, DETURCHE Sandrine, FAUDOT Claudine, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, VENNER Laetitia, JAILLET Nicole
ABSENTS	
POUVOIRS	Mme JAILLET Nicole à Mme PLACE MARCOZ Isabelle Mme FAUDOT Claudine à Mme JORDAN Dominique

Secrétaire : Monsieur NEURY Jean

3 Subvention Maison des Adolescents du Chablais

L'antenne du CHABLAIS de la Maison des Adolescents Rouge Cargo est un lieu d'accueil, d'écoute, d'évaluation, d'orientation traitant des problématiques de santé, sociales, relationnelles, familiales, éducatives...

Les jeunes de 11 à 21 ans, leurs parents et les professionnels en lien avec l'adolescence peuvent téléphoner ou venir sur des temps libres ou sur rendez-vous.

La maison des adolescents se situe dans l'espace Atout Jeunes, au 15 avenue du Forchat à THONON. Cet espace dédié à la jeunesse est également occupé par le Point Ecoute Jeune, la Consultation Jeunes Consommateurs d'Addictions France, le service de réparation pénale de la Fédération de Œuvres Laïques et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il est coordonné par le CCAS de THONON. Ce partage de locaux favorise les liens partenariaux et l'orientation des jeunes entre les différents services.

L'établissement public de santé mental de Haute Savoie a renouvelé sa demande de subvention pour l'année 2024 au hauteur de 20 051 € afin de soutenir le fonctionnement la maison d'adolescents du Chablais.

Le CIAS, rattaché à Thonon agglomération, a pour vocation de prendre en charge les missions d'intérêts communautaires d'action sociale dans lesquelles l'action de la maison des adolescents s'inscrit. C'est la raison pour laquelle, il a été retenu, en application de la répartition des compétences entre l'agglomération, et son CIAS, que la demande soit orientée vers ce dernier dans le champ de l'action sociale globale et plus précisément en termes de prévention menée en faveur des adolescents du territoire.

Dès-lors, il convient de proposer que cette subvention soit soutenue au travers des missions d'action sociale que porte le CIAS de Thonon Agglomération.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

APPROUVE	la convention d'objectifs entre l'association « la Passerelle » et le CIAS de Thonon Agglomération pour les exercices 2025 et 2026
AUTORISE	Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.
PRECISE	que les montants pour les exercices 2025 et 2026 s'élèvent à 64 400 € par année
PRECISE	que les crédits seront inscrits au budget annexe des exercices pendant toute la durée de la convention

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

24 DEC. 2024

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le